



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'emprunt 2020-135

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2020, le règlement d'emprunt portant le numéro 2020-135 a été adopté.

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

- par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juillet 2020

L'objet de ce règlement est de décréter un emprunt et une dépense de 2 287 000,00 \$ pour des travaux de mise aux normes du traitement de l'eau potable.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 16 juillet 2020.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe